

Avis n° 2025/09
relatif à l'accréditation de
**Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays
de la Loire**
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire
Sigle :	IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire
Type :	Public
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Nantes, Brest, Rennes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Nouvelle formation, pas d'antériorité

Objet de la demande d'accréditation

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'Institut Mines-Télécom, spécialité écologie industrielle, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Nantes.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire ;
- Vu le rapport établi par Bertrand RAQUET (membre de la CTI, rapporteur principal), Laurent MAHIEU (corapporteur), Hervé CAMUS (expert), Walid TOUAYAR (expert international), Louise BALTES (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 septembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'Institut Mines-Télécom, spécialité écologie industrielle, sur le site de Nantes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2026-2027	restreinte

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis est mis en suspens sous réserve de la transmission de :

Ensemble des syllabus finalisés.

Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2025** exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Finaliser la refonte de la comptabilité analytique et les analyses des charges en particulier d'enseignements, pour une juste valorisation des formations et une stratégie de soutenabilité de la nouvelle formation.

Pour le diplôme

- Finaliser l'ensemble des syllabus, s'assurer d'un bon niveau de maîtrise des enjeux liés à l'éthique de l'ingénieur, des enjeux d'innovation et d'entrepreneuriat dans le champ de la décarbonation.
- Finaliser la constitution des équipes pédagogiques rattachées à chacune des UE.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 9 septembre 2025 Avis

approuvé en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

